

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

GRAND SITE DE FRANCE GORGES DE L'HÉRAULT, ST-GUILHEM-LE-DÉSERT
DEMANDE DE SUBVENTION
DOTATION DREAL 2026 - SOUTIEN EN MOYENS INTERNES
AUX GRANDS SITES DE FRANCE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière de gestion du « Grand Site de France Gorges de l'Hérault » ;

CONSIDERANT que suite aux décisions du ministère de la transition écologique, l'ambition de la politique des Grands Sites de France est appuyée depuis 2024 par une dotation financière complémentaire de soutien des structures gestionnaires. Cela prend la forme d'une enveloppe de crédits si possible d'ingénierie dédiée à la mise en place d'une équipe de pilotage et d'animation (*concertation, implication des acteurs locaux*), et au renforcement des compétences en paysage et/ou en gestion de la fréquentation. La DREAL Occitanie a une enveloppe de 60 000 € pour renforcer les moyens en ingénierie et médiation du GSF,

CONSIDERANT que cette subvention est attribuée sans condition d'autofinancement (*100% de la dépense éligible sera prise en compte et subventionnée*),

CONSIDERANT que dans ce contexte, la DREAL sollicite la collectivité pour déposer un dossier de demande de subvention, spécifique à ce nouveau dispositif,

CONSIDERANT qu'après échange interne entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses deux partenaires les communautés de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, et Grand Pic St Loup, et après discussion avec les services de l'Etat, la DREAL est favorable au financement en 2026 de 3 Eco-gardes du Grand Site de France (1 au pont du Diable, 1 à Issensac, et 1 au Grand Pic St Loup) sur 2 mois, et d'un poste de chargé de mission Gestion de la fréquentation, médiation et concertation sur l'année 2026, à hauteur de 100% de la dépense,

CONSIDERANT qu'il sera attendu des collectivités, d'ici juin 2026, un compte-rendu et une évaluation qualitative de l'action menée ainsi que les éléments justificatifs et financiers permettant d'attester l'utilisation conforme de la subvention,

CONSIDERANT que le financement du budget des Eco-gardes du site d'Issensac, communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, et du Grand Pic St-Loup sera rétrocédé aux communautés partenaires via la *convention d'application annuelle 2026 du GSF sur la base de la présentation des justificatifs*,

CONSIDERANT qu'après estimation des ressources humaines, le budget serait de 60 000€ charges comprises, dont 19 000€ pour les écogardes et de 41 000€ pour le poste de chargé de mission Gestion de la fréquentation, médiation et concertation, financés à 100% (sans avance de frais), selon le plan de financement présenté en annexe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- de solliciter le financeur pour la demande de subvention, à 100% de financement pour les salaires des Eco-gardes et du chargé de mission,
- de modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et de signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 3994

Publication le 16/12/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 16/12/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24251-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

Plan de financement prévisionnel
DOTATION DREAL 2026
SOUTIEN EN MOYENS INTERNES aux GRANDS SITES DE FRANCE
Grand Site de France Gorges de l'Hérault

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
1 Ecogarde du GSF - Site du Pont du Diable sur 2 mois	6 333 €	100%	DREAL	60 000 €	100,00%
1 Ecogarde du GSF - Site d'Issensac sur 2 mois	6 333 €	100%			
1 Ecogarde CCGPSL (équivalent prorata des postes de gardes champêtres intercommunaux)	6 333 €	100%			
Poste de chargé de mission gestion de la fréquentation, concertation, médiation	41 000 €	100%			
			PART FINANCEURS	60 000,00 €	100,00%
			PART AUTOFINANCEMENT	- €	0,00%
TOTAL TTC	60 000,00 €	100%	TOTAL TTC	60 000,00 €	100%